

REPUBLIQUE FRANCAISE

..... (1) (2) Agrégé au budget primitif de
--

Numéro INSEE :

Numéro SIRET :

POSTE COMPTABLE :

M. 71

BUDGET PRIMITIF voté par nature
--

BUDGET : (3)

ANNEE

- (1) Indiquer soit « Région : nom de la région », soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (de la région ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

SOMMAIRE

<p><u>I – Informations générales</u> A – Informations statistiques, fiscales et financières B – Présentation consolidée par programme des AP et des AE votées</p> <p><u>II – Présentation générale du budget</u> A – Vue d'ensemble du budget B – Équilibre financier du budget C – Balance générale du budget</p> <p><u>III – Vote du budget</u> A – Section d'investissement - Vue d'ensemble A1 – Dépenses d'équipement individualisées (afférentes à une AP) et non individualisées dans un chapitre d'opération A2 – Dépenses relatives aux subventions d'équipement versées A3 – Recettes d'équipement – Financement des équipements régionaux et non régionaux A4 – Opérations pour le compte de tiers A5 – Section d'investissement – Opérations financières – Dépenses/ Recettes A6 – Section d'investissement – Opérations patrimoniales B – Section de fonctionnement - Vue d'ensemble B1 – Dépenses B2 – Recettes</p>				
<p><u>IV – Annexes</u> <u>A – Présentation croisée par fonction</u> A – Vue d'ensemble générale A0 à A9 – Présentation croisée par fonction – Fonctions 0 à 9 <u>B – Éléments du bilan</u> B1.1 – État de la dette – Détail des crédits de trésorerie B1.2 – État de la dette – Répartition par nature de dette B1.3 – État de la dette – Répartition par structure de taux B1.4 – État de la dette – Typologie de la répartition de l'encours B1.5 – État de la dette – Détail des opérations de couverture B2.1 – État des provisions au 01/01/N B2.2 – État des provisions nouvelles B3 – Prêts B4 – État des charges transférées B5 – Méthodes utilisées pour les amortissements B6 – Détail des chapitres d'opérations pour compte de tiers B7.1 – Équilibre des opérations financières (dépenses) B7.2 – Équilibre des opérations financières (recettes) <u>C – Engagements hors bilan</u> C1.1 – État des emprunts garantis C1.2 – Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt C1.3 – État des contrats de crédit-bail C1.4 – État des contrats de partenariat public-privé C1.5 – État des engagements donnés C1.6 – Subventions versées par la région dans le cadre du vote du budget C1.7 – État des engagements reçus C2 – État des recettes grevées d'une affectation spéciale <u>D – Autres éléments d'informations</u> D1 – État du personnel D2 – Liste des organismes dans lesquels la région a pris un engagement financier D3.1 – Liste des organismes de regroupement D3.2 – Liste des établissements publics créés D3.3 – Liste des services individualisés dans un budget annexe D3.4 – Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe D3.5 – Services ferroviaires régionaux de voyageurs <u>E – Décisions en matière de taux – Arrêté et signatures</u> E1 – Décisions en matière de taux E2 – Arrêté et signatures</p>	<p>joint</p>	<p>sans objet</p>		

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale		Nombre de m ² de surface utile de bâtiments (3)	
Longueur de la voirie régionale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la région	

Informations fiscales (N-2)		
	Région	Pour mémoire, la moyenne nationale
Indicateur de ressources fiscales /habitant défini par l'article L. 4332-5 du CGCT (1)		

(1) Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population (2)		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (3)		
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (3)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2) (3)		

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

PRESENTATION DES AP

Libellé de l'AP	Chapitres	AP votées (1)
Programme « »		
Programme « »		
Programme « »		
....		
TOTAL		
« AP de dépenses imprévues » (2)	020	
TOTAL GENERAL		

PRESENTATION DES AE

Libellé de l'AE	Chapitres	AE votées (1)
Programme « »		
Programme « »		
Programme « »		
....		
TOTAL		
« AE de dépenses imprévues » (2)	022	
TOTAL GENERAL		

(1) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP et AE modifiant un stock d'AP et d'AE existant.

(2) Le Conseil régional peut voter des AP/AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP/AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été affectées à des opérations.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	

TOTAL DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
TOTAL DU BUDGET		

VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
BUDGET				

(1) Aux dépenses et recettes réelles sont assimilées les opérations mixtes, constituées principalement des provisions et reprises sur provisions.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
1) EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET	1 A

A - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
10 Dotations, fonds divers et réserves 13 Subventions d'investissement Dépenses d'équipement (c/ 20, 21, 22, 23) (y compris les opérations) 204 Subventions d'équipement versées Dépenses financières (c/16, 18, 26, 27) 45 Opérations pour le compte de tiers		Fonds propres d'origine externe (c/10) 18 Compte de liaison : affectation 20, 21, 22 et 23 Immob. incorp. corp., reçues en affectation ou en cours (1) 26 Participations et créances rattachées à des participations 27 Autres immobilisations financières Subventions d'investissement (c/13) Emprunts et dettes assimilées (c/16) 024 Produit des cessions d'immobilisations 45 Opérations pour le compte de tiers (participations du tiers)	
TOTAL DES DEPENSES REELLES		TOTAL DES RECETTES REELLES	
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT :			
(Dépenses réelles - Recettes réelles)			

OPERATIONS D'ORDRE			
		<i>021 Virement de la section de fonctionnement</i>	
<i>040 Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)</i>		<i>040 Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)</i>	
<i>041 Opérations patrimoniales (3)</i>		<i>041 Opérations patrimoniales (3)</i>	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE :			
R021+R040-D040 (précédé du signe - si négatif)			

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
--	--	--	--

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement ;

(2) *DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ;* Voir détails des opérations d'ordre de transferts au tableau III A.5 ;

(3) Voir détails des opérations patrimoniales au tableau III A. 6.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
1) EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET	1 B

B - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
Gestion des services		Gestion des services	
011 Charges à caractère général		70 Prod. serv., du dom. et ventes diverses	
012 Charges de personnel et frais assimilés		731 Impôts locaux	
014 Atténuation de produits		73 Impôts et taxes (hors 731)	
65 Autres charges de gestion courante		74 Dotations et participations	
6586 Frais de fonct. des groupes d'élus		75 Autres produits de gestion courante	
		013 Atténuation de charges	
Total dépenses de gestion des services		Total recettes de gestion des services	
66 Charges financières		76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	
68 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		78 Reprises sur dotations aux provisions	
TOTAL DES DEPENSES REELLES		TOTAL DES RECETTES REELLES	
SOLDE DES OPERATIONS REELLES : EXCEDENT..... DEFICIT			

OPERATIONS D'ORDRE			
023 Virement à la section d'investissement			
042 Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)		042 Opé. d'ordre de transferts entre sections(1)	
043 Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		043 Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	
AUTOFINANCEMENT DEGAGE :..... D023+D042-R042 (précédé du signe - si négatif)			

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
---	--	---	--

(1) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; voir détail des opérations d'ordre de transferts au tableau III B. 1 et III B. 2.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2) BALANCE GENERALE DU BUDGET	2

DEPENSES

Chap.	INVESTISSEMENT	Pour information Budget précédent (1)	Propositions du président sur les AP	AP votées lors de la séance budgétaire	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice (2)
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dette assimilées					
18	Compte de liaison : affectation (3)					
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations et c/204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours (hors opérations)					
	Chapitres opérations d'équipement (total)					
26	Participations et créances rattachées à des participations					
27	Autres immobilisations financières					
45	Op. pour compte de tiers					
Sous total des opérations réelles						
040	<i>Opérations d'ordre de transferts entre section</i>					
041	<i>Opérations patrimoniales</i>					
Sous total des opérations d'ordre						
Dépenses d'investissement – Total						

Chap.	FONCTIONNEMENT	Pour information Budget précédent (1)	Propositions du président sur les AE	AE votées lors de la séance budgétaire	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice (2)
011	Charges à caractère général					
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuation de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					
Sous total des opérations réelles et mixtes						
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>					
042	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>					
Sous total des opérations d'ordre						
Dépenses de fonctionnement – Total						

(1) Voir cadre précisant les modalités de vote, pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Il s'agit des crédits annuels

(3) A servir uniquement lorsque la région ou l'établissement régional effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2) BALANCE GENERALE DU BUDGET	2

RECETTES

Chap.	INVESTISSEMENT	Pour information Budget précédent (2)	Propositions du président (3)	Crédits votés pour l'exercice (3)
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dette assimilées			
18	Compte de liaison : affectation (3)			
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204) (1)			
204	Subventions d'équipement versées (1)			
21	Immobilisations corporelles (1)			
22	Immobilisations reçues en affectation (1)			
23	Immobilisations en cours (1)			
27	Autres immobilisations financières			
45	Opérations pour c/ de tiers			
024	Produit des cessions d'immobilisations			
Sous total des opérations réelles				
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
040	<i>Opérations d'ordre de transferts entre section</i>			
041	<i>Opérations patrimoniales</i>			
Sous total des opérations d'ordre				
Recettes d'investissement – Total				

Chap.	FONCTIONNEMENT	Pour information Budget précédent (2)	Propositions du président (4)	Crédits votés pour l'exercice (4)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
731	Impôts locaux			
73	Impôts et taxes (hors c/ 731)			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur provisions			
013	Atténuation de charges			
Sous total des opérations réelles et mixtes				
042	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>			
Sous total des opérations d'ordre				
Recettes de fonctionnement – Total				

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir cadre précisant les modalités de vote, pour la comparaison par rapport au budget précédent

(3) A servir uniquement lorsque la région ou l'établissement régional effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(4) Il s'agit des crédits annuels

I -L'assemblée délibérante a voté le présent budget(crédits de paiement afférents à une AP/AE ou crédits hors AP/AE) :

- au niveau (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau (1) pour la section de fonctionnement.
 - avec les opérations listées en page 12 ;
 - avec (sans) vote formel sur chacun des chapitres.(2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre d'opération.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) :

.....

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget :

- primitif de l'exercice précédent
- cumulé de l'exercice précédent (BP+BS+DM) (2)

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Rayer la mention inutile

(3) Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES

	Vote du Conseil régional sur les AP lors de la séance budgétaire	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice	Pour information	
			Dépenses gérées dans le cadre d'une AP (1)	Dépenses gérées hors AP
TOTAL				
020 Dépenses imprévues				
Dépenses d'équipements (total)				
-Non individualisées en opérations d'équipement (III A.1)				
-Individualisées en opérations d'équipement (III A.1)				
Subventions d'équipement versées (c/ 204) (III A.2)				
Opérations pour compte de tiers (III A.4)				
Dépenses financières (III A.5)				
- dont opérations réelles				
- <i>dont opérations d'ordre de transferts entre section</i>				
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (III A.6)				

(1) Il s'agit des crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations de programmes votées antérieurement et lors de la séance budgétaire.

RECETTES

	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice
TOTAL	
Recettes d'équipements (III A.3)	
Opérations pour compte de tiers (III A.4)	
Recettes financières (III. A.5)	
- dont opérations réelles	
- <i>dont opérations d'ordre de transferts entre section</i>	
- <i>dont virement de la section de fonctionnement</i>	
024 Produit des cessions d'immobilisations	
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (III A.6)	

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
A 1 – DEPENSES D'EQUIPEMENT INDIVIDUALISEES ET NON INDIVIDUALISEES DANS UN CHAPITRE D'OPERATIONS	A 1
A 2 – DEPENSES RELATIVES AUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	A 2

A 1-DEPENSES NON-INDIVIDUALISEES EN OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Chap./ art.	Libellé	Vote du Conseil régional sur les AP lors de la séance budgétaire	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice
TOTAL			
20	Immobilisations incorporelles (hors c/ 204)		
(1)		
21	Immobilisations corporelles		
(1)		
22	Immobilisations reçues en affectation		
(1)		
23	Travaux en cours		
(1)		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

A 1-DEPENSES INDIVIDUALISEES EN CHAPITRES D'OPERATIONS

N°	Libellé	Vote du Conseil régional sur les AP lors de la séance budgétaire	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice
TOTAL			
...	...		
...	...		
...	...		
...	...		
...	...		
...	...		

A 2 – DEPENSES RELATIVES AUX SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Chap./ art.	Libellé	Vote du Conseil régional sur les AP lors de la séance budgétaire	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice
204	Subventions d'équipement versées		
...	... (1)		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

III - VOTE DU BUDGET	III
A 1 - SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS REGIONAUX	A 1

CHAPITRE D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° :.....

LIBELLE :.....

AFFERENTE A L'AUTORISATION DE PROGRAMME (1).....

(page à reproduire autant que nécessaire)

DEPENSES

Art. (2)	Libellé (2)	Pour mémoire AP votée y compris ajustement (1)	Pour mémoire Réalizations cumulées au 1/1/N (3)	Crédits de l'exercice Vote du Conseil Régional
DEPENSES (A)				
20	Immobilisations incorporelles (hors c/ 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			

Pour information : Financement de l'opération (4)

Recettes	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 1/1/N (3)	Prévisions de l'exercice	Niveau de financement =B-A (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (B)			
13	Subventions d'inv. (sauf 138)		
16	Emprunts et dettes assimilées		
	Autres recettes		

(1) A compléter si l'opération est gérée dans le cadre d'une AP/CP.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Il s'agit du cumul des dépenses ou recettes de l'opération qui sont réalisées au 1^{er} janvier de l'exercice. Si le budget est adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, le montant correspond à une estimation des opérations à la date du 1^{er} janvier de l'exercice.

(4) La production de cet état est facultative.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT A3 – RECETTES D'EQUIPEMENT	A 3

A 3 – RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres
FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS

Chap. /art.	Libellé (1)	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice
13	Subventions d'équipement reçues	
...	...	
16	Emprunt. et dettes assimilées	
...	...	
20	Immobilisations incorporelles (3)	
...	...	
21	Immobilisations corporelles (3)	
...	...	
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	
...	...	
23	Immobilisations en cours (3)	
...	...	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

(2) Le compte 166 retrace les crédits ouverts en recettes au titre du refinancement de la dette. Il est reporté pour mémoire en recettes dans le tableau de l'équilibre des opérations financières (p.17) tout comme le compte 1644-9.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 constituent des recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandants donnant lieu à reversement

III – VOTE DU BUDGET	III
A 4 – SECTION D’INVESTISSEMENT OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A 4

A 4 – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Pour mémoire Réalizations cumulées de l’opération avant l’étape budgétaire (2)	Vote du Conseil régional sur les AP lors de la séance budgétaire	Vote du Conseil régional sur les crédits de l’exercice
	TOTAL DEPENSES (3)			
45..	Opération sous mandat n°...			
45..	Opération sous mandat n°...			
	TOTAL RECETTES (3)			
45..	Opération sous mandat n°...			
45..	Opération sous mandat n°...			

(1) Voir détail des opérations pour compte de tiers en annexes p. 54

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote.

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat sauf cas exceptionnel.

III - VOTE DU BUDGET	III
A 6 - SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS PATRIMONIALES (opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement)	A 6

Art. (1)	Libellé (1)	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice
041	DEPENSES (2)	
16...	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	
20...	<i>Immobilisations incorporelles</i>	
21...	<i>Immobilisations corporelles</i>	
23...	<i>Immobilisations en cours</i>	
26...	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>	
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>	
...	...	
041	RECETTES (2)	
10...	<i>Dotations, fonds divers et réserves</i>	
16...	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	
20...	<i>Immobilisations incorporelles</i>	
21...	<i>Immobilisations corporelles</i>	
23...	<i>Immobilisations en cours</i>	
26...	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>	
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>	
...	...	

(1) A détailler conformément au plan de comptes

(2) Les dépenses sont égales aux recettes

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT VUE D'ENSEMBLE	B

Chapitres	Vote du Conseil régional sur les AE lors de la séance budgétaire	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice	Pour information	
			Dépenses gérées dans le cadre d'une AE (1)	Dépenses gérées hors AE
DEPENSES DE L'EXERCICE				
022	Dépenses imprévues			
011	Charges à caractère général			
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
65	Autres charges de gestion courante (hors 6586)			
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)</i>			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			

RECETTES DE L'EXERCICE	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses
731	Impôts locaux
73	Impôts et taxes (hors 731)
74	Dotations et participations
75	Autres produits de gestion courante
76	Produits financiers
77	Produits exceptionnels
78	Reprises sur provisions
013	Atténuation de charges
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)</i>

(1) Il s'agit des crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations d'engagement votées antérieurement et lors de la séance budgétaire.

(2) RF 042 = DI 040

(3) DF 042 = RI 040

III – VOTE DU BUDGET	III
B 1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	B 1

**DETAIL PAR ARTICLE DES CHAPITRES
DEPENSES DE GESTION DES SERVICES**

Art. (1)	Libellé (1)	Vote du Conseil régional sur les AE lors de la séance budgétaire	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (2)		
...	...		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (2)		
...	...		
014	ATTENUATION DE PRODUITS (2)		
739... 749...	...		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586)		
65...	...		
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS		
65861	Frais de personnel		
65862	Matériel, équipement, fournitures		
...	...		
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011+012+014+65+6586)			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Cf. définition des chapitres globalisés.

III – VOTE DU BUDGET	III
B 1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	B 1

**DETAIL PAR ARTICLE DES CHAPITRES
FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE**

Art. (1)	Libellé (1)	Vote du Conseil régional sur les AE lors de la séance budgétaire	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice
66	CHARGES FINANCIERES (B)		
66...	...		
66111	Intérêts réglés à l'échéance		
66112	Intérêts – Rattachement des ICNE		
...	Calcul du 66112 (2) Montant des ICNE de l'exercice = Montant de l'exercice N-1 =		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (C)		
67...	...		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS (D)		
68...	...		
TOTAL OPERATIONS REELLES ET MIXTES = A+B+C+D+E			

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (F) (3)		
60...	...		
6031	Variation des stocks de matières premières		
...	...		
66...	...		
668	Autres charges financières		
...	...		
67...	...		
...	...		
68...	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions ...		
...	...		
7133	Variations des en-cours de production de biens		
7134	Variations des en-cours de production de services		
7135	Variations des stocks de produits		
...	...		
023	Virement à la section d'investissement (G)		
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE = F+ G			

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (= Total des opérations réelles et ordres)		
--	--	--

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes ;
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations mixtes et du chapitre des opérations d'ordre.

III – VOTE DU BUDGET	III
B 2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	B 2

**DETAIL PAR ARTICLE DES CHAPITRES
RECETTES DE GESTION DES SERVICES REGIONAUX**

Art. (1)	Libellé (1)	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	
70...	...	
73	IMPOTS ET TAXES (sauf c/731 impôts locaux)	
73...	...	
731	IMPOTS LOCAUX	
7311	Contributions directes	
...	...	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
74...	...	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
75...	...	
013	ATTENUATION DE CHARGES	
609...	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	
6479	Remboursements sur autres charges sociales	
6489	Remboursements sur autres charges de personnel	
65869	Remboursements sur frais de fonctionnement des groupes d'élus	
...	...	
TOTAL GESTION DES SERVICES		
(A) = 70+731+73+74+75+013		

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

III – VOTE DU BUDGET	III
B 2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	B 2

**DETAIL PAR ARTICLE DES CHAPITRES
PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE**

Art. (1)	Libellé (1)	Vote du Conseil régional sur les crédits de l'exercice
76	PRODUITS FINANCIERS (B)	
76...	...	
7621	Intérêts encaissés à l'échéance	
7622	Intérêts – Rattachement des ICNE	
	Calcul du 7622	
	Montant des ICNE de l'exercice =	
...	Montant de l'exercice N-1 =	
	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (C)	
77...	...	
78	REPRISES SUR PROVISIONS (D)	
78...	...	
TOTAL OPERATIONS REELLES ET MIXTES		
= A+B+C+D		

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (F)	
6031	Variation des stocks de matières premières	
...	...	
7133	Variations des en-cours de production de biens	
7134	Variations des en-cours de production de services	
7135	Variations des stocks de produits	
...	...	
721	Immobilisations incorporelles (travaux en régie)	
722	Immobilisations corporelles (travaux en régie)	
...	...	
777	Quote-part des subventions d'invest. transférées au compte de résultat	
...	...	
7811	Reprise sur amortissements des immobilisations incorp. et corp.	
...	...	
791	Transferts de charges de fonctionnement	
796	Transferts de charges financières	
797	Transferts de charges exceptionnelles	
...	...	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (= Total des opérations réelles et ordres)	
--	--

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	

(1)	Libellé	Dépenses imprévues	Non ventilables 01	0 Services généraux	1 Formation professionnelle et apprentissage	2 Enseignement	3 Culture, sports et loisirs
-----	---------	--------------------	--------------------	---------------------	--	----------------	------------------------------

INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	Dépenses imprévues	Non ventilables 01	0 Services généraux	1 Formation professionnelle et apprentissage	2 Enseignement	3 Culture, sports et loisirs
DEPENSES							
...	...						
...	...						
...	...						
Equipements régionaux							
...	...						
...	...						
...	...						
Subv. d'équipement (c/204)							
...	...						
RECETTES							
...	...						
...	...						
...	...						

FONCTIONNEMENT

(1)	Libellé	Dépenses imprévues	Non ventilables 01	0 Services généraux	1 Formation professionnelle et apprentissage	2 Enseignement	3 Culture, sports et loisirs
DEPENSES							
...	...						
...	...						
...	...						
RECETTES							
...	...						
...	...						
...	...						

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	

4 Santé et action sociale	5 Aménagement du territoire	6 <i>Fonction en réserve</i>	7 Environnement	8 Transports	9 Action Economique	TOTAL
------------------------------	--------------------------------	---------------------------------	--------------------	-----------------	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	0

**FONCTION 0 – SERVICES GENERAUX
INVESTISSEMENT**

(1)	Libellé	1 opérations non ventilables	2 Administration générale					
			20 Administration générale		21 Conseil régional	22 Conseil économique et social régional	23 Conseil de la culture, de l'éducation et de l'enviro.	28 Autres organismes
			201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux				
DEPENSES								
Equipements régionaux								
...	...							
...	...							
...	...							
Subv. d'équipement (c/204)								
...	...							

RECETTES							
...	...						
...	...						
...	...						

FONCTIONNEMENT

(1)	Libellé	1 opérations non ventilables	2 Administration générale					
			20 Administration générale de la collectivité		21 Conseil régional	22 Conseil économique et social régional	23 Conseil de la culture, de l'éducation et de l'enviro- nement	28 Autres organismes
			201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux				
DEPENSES								
...	...							
...	...							
...	...							
RECETTES								
...	...							
...	...							
...	...							

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	0

**FONCTION 0 – SERVICES GENERAUX
INVESTISSEMENT**

3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes et internationales					TOTAL
	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	

FONCTIONNEMENT

3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes et internationales					TOTAL
	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A.1

**FONCTION 1 – FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
INVESTISSEMENT**

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Formation Professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL
DEPENSES						
Equipements régionaux						
...	...					
...	...					
...	...					
Subv. d'équipement (c/204)						
...	...					

RECETTES						
...	...					
...	...					
...	...					

FONCTIONNEMENT

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Formation Professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL
DEPENSES						
...	...					
...	...					
...	...					
RECETTES						
...	...					
...	...					
...	...					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A.2

**FONCTION 2 – ENSEIGNEMENT
INVESTISSEMENT**

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseigne ment du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseigne -ment supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolai -res et annexes	TOTAL
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Part. cités mixtes				
DEPENSES											
Equipements régionaux											
...	...										
...	...										
...	...										
Subv. d'équipement (c/204)											
...	...										

RECETTES											
...	...										
...	...										
...	...										

FONCTIONNEMENT

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseigne ment du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseigne -ment supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolai -res et annexes	TOTAL
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Part. cités mixtes				
DEPENSES											
...	...										
...	...										
...	...										
RECETTES											
...	...										
...	...										
...	...										

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A.3

FONCTION 3 – CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS
INVESTISSEMENT

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (biblio., musées, monuments...)				
DEPENSES									
	Equipements régionaux								
	...								
	...								
	...								
	Subv. d'équipement (c/204)								
	...								

RECETTES									
	...								
	...								
	...								

FONCTIONNEMENT

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (biblio., musées, monuments...)				
DEPENSES									
	...								
	...								
	...								
RECETTES									
	...								
	...								
	...								

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A.4

**FONCTION 4 – SANTE ET ACTION SOCIALE
INVESTISSEMENT**

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL
DEPENSES						
Equipements régionaux						
...	...					
...	...					
...	...					
Subv. d'équipement (c/204)						
...	...					

RECETTES						
...	...					
...	...					
...	...					

FONCTIONNEMENT

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL
DEPENSES						
...	...					
...	...					
...	...					
RECETTES						
...	...					
...	...					
...	...					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A.5

**FONCTION 5 – AMENAGEMENT DES TERRITOIRES
INVESTISSEMENT**

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural et autres espaces de développe- -ment	4 Habitat – Logement	5 Actions en faveur du littoral	6 Technolo- gies de l'informa- tion et de la communi- cation	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL
DEPENSES											
Equipements régionaux											
...	...										
...	...										
...	...										
Subv. d'équipement (c/204)											
...	...										

RECETTES											
...	...										
...	...										
...	...										

FONCTIONNEMENT

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural et autres espaces de développe- -ment	4 Habitat – Logement	5 Actions en faveur du littoral	6 Technolo- gies de l'informa- tion et de la communi- cation	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL
DEPENSES											
...	...										
...	...										
...	...										
RECETTES											
...	...										
...	...										
...	...										

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A.6

**FONCTION 6 – Fonction en réserve
INVESTISSEMENT**

(1)	Libellé
	DEPENSES							
	Equipements régionaux							
	...							
	...							
	...							
	Subv. d'équipement (c/204)							
	...							

	RECETTES							
	...							
	...							
	...							

FONCTIONNEMENT

(1)	Libellé
	DEPENSES							
	...							
	...							
	...							
	RECETTES							
	...							
	...							
	...							

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A.7

**FONCTION 7 – ENVIRONNEMENT
INVESTISSEMENT**

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière de déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau
DEPENSES						
	Equipements régionaux					
	...					
	...					
	...					
	Subv. d'équipement (c/204)					
	...					

RECETTES						
	...					
	...					
	...					

FONCTIONNEMENT

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau
DEPENSES						
	...					
	...					
	...					
RECETTES						
	...					
	...					
	...					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A.7

**FONCTION 7 – ENVIRONNEMENT
INVESTISSEMENT**

5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnement des infrastructures de transport	8 Autres actions	TOTAL

FONCTIONNEMENT

5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnement des infrastructures de transport	8 Autres actions	TOTAL

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A.8

**FONCTION 8 – TRANSPORTS
INVESTISSEMENT**

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs				2 Routes et voiries		
			10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyageurs	12 Gares et autres infrastructures ferroviaires	18 Autres transports en commun	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale
DEPENSES									
	Equipements régionaux								
	...								
	...								
	...								
	Subv. d'équipement (c/204)								
	...								
RECETTES									
	...								
	...								
	...								

FONCTIONNEMENT

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs				2 Routes et voiries		
			10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyageurs	12 Gares et autres infrastructures ferroviaires	18 Autres transports en commun	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale
DEPENSES									
	...								
	...								
	...								
RECETTES									
	...								
	...								
	...								

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A.8

**FONCTION 8- TRANSPORTS
INVESTISSEMENT**

2 Routes et voiries			7 Sécurité	8 Autres transports							TOTAL
24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroportuaires	88 Autres	

FONCTIONNEMENT

2 Routes et voiries			7 Sécurité	8 Autres transports							TOTAL
24 Voirie communale	25 sécurité routière	28 Autres liaisons		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroportuaires	88 Autres	

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A.9

**FONCTION 9 – ACTION ECONOMIQUE
INVESTISSEMENT**

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro- industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres services	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
	Equipements régionaux							
...	...							
...	...							
...	...							
	Subv. d'équipement (c/204)							
...	...							

RECETTES								
...	...							
...	...							
...	...							

FONCTIONNEMENT

(1)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro- industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres services	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
	Equipements régionaux							
...	...							
...	...							
...	...							
	Subv. d'équipement (c/204)							
...	...							

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature <small>Sur chaque ligne, indiquer le numéro de contrat</small>	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours ré 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
du Trésor						
de trésorerie						
de trésorerie						
de trésorerie liées à un emprunt						
de trésorerie						
crédits de trésorerie						
de trésorerie (Total)						

R : INTB8900071C du 22/02/1989.

de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 422) et les intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV –	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
[...]														-
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
[...]														-
1643 Emprunts en devises (total)														
[...]														-
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
[...]														-
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
[...]														-
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
[...]														-
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)														
[...]														-
1675 Dettes pour METP et PPP (total)														
[...]														-
1676 Dettes envers locataires- acquéreurs (total)														
[...]														-
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
[...]														-
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
[...]														-
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
[...]														-
1687 Autres dettes (total)														
[...]														-
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
[...]			-									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)												
1641 Emprunts en euros (total)												
[...]			-									
1643 Emprunts en devises (total)												
[...]			-									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
[...]			-									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
[...]			-									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
[...]			-									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
[...]			-									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)												
[...]			-									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
[...]			-									
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
[...]			-									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
[...]			-									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
[...]			-									
1687 Autres dettes (total)												
[...]			-									
Total général												

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

partir du le vé liquier le (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couvre- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêt perc co l'exerc éché

prunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 urture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 nification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart i
 euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

tion de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
tion de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
ou formule.
au de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
érêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
érêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.5 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
	(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
	(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
	(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
	(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					
	(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
		% de l'encours					
		Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
[...]													
Taux variable simple (total)													
[...]													
Taux complexe (total) (2)													
[...]													
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)									
[...]								-	-
Taux variable simple (total)									
[...]								-	-
Taux complexe (total) (2)									
[...]								-	-
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	B.2.1 B.2.2

B.2.1 PROVISIONS CONSTITUEES AU 1/1/N

Nature de la provision	Objet de la provision	Date de constitution de la provision	Montant de la provision au 1/1/N	Montant des utilisations ou reprises	SOLDE
Prov. pour risques et charges					
Provisions pour litiges et contentieux Provisions pour pertes de change Provisions pour garanties d'emprunts Autres provisions pour risques Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions					
Dépréciations					
- des immobilisations - des stocks et en-cours - des comptes de tiers - des comptes financiers					
TOTAL GENERAL					

B.2.2 PROVISIONS NOUVELLES

Nature	Objet	Montant

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRETS	B.3
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B.4
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B.5

B.3 PRETS

Bénéficiaires	Date de la Délibération	Encours restant dû au 1/1/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
-assortis d'intérêts					(1)
-non assortis d'intérêts					

(1) Indiquer le montant de l'intérêt.

B4 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	[...]						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	[...]						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

B.5 AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL REGIONAL	Délibération du
AMORTISSEMENT	Biens de faible valeur : Seuil d'amortissement sur un an : Catégories de biens amortis : Durée (en années) :	

IV – ANNEXES	IV
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B.6

B.6 CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

Date de la délibération :...././....

Intitulé de l'opération :.....					
DEPENSES 45..1			RECETTES 45..2		
DEPENSES REELLES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Exercice N	RECETTES REELLES :	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Exercice N
.....			- Financement par le mandant et par d'autres tiers		
.....			- Financement par la région		
.....			- Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)		
TOTAL			TOTAL		

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			I
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1671	Avances consolidées du Trésor		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves [...]</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves [...]		
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution n D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			III
Ressources propres externes de l'année (a)			
10222	FCTVA		
10225	Participation pour dépassement de COS		
10228	Autres fonds globalisés		
138	Autres subventions d'investissements non transférables		
26...	Participations et créances rattachées à des participations [...]		
27	Autres immobilisations financières [...]		
Ressources propres internes de l'année (b)			
169	Primes de remboursements des obligations [...]		
26...	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i> [...]		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i> [...]		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i> [...]		
481...	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i> [...]		
024	Produits des cessions d'immobilisations		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution R001 (3) (4)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles					

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV
Solde	V = IV – II (5)

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS

C1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités En intérêts
								Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			

amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

fréquence des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

taux d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

autres frais compris.

conditions de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Calcul du ratio de l'article L. 4253-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II
---	---------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

C.1.3 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL (c/8016)

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Montant de la redevance (N)	Montant des redevances restant à courir				
			N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
	Mobilier Immobilier						
	Mobilier Immobilier						
	Mobilier Immobilier						
	Mobilier Immobilier						
	Mobilier Immobilier						

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
SUBVENTIONS VERSEES	C.1.6
ENGAGEMENTS RECUS	C.1.7

C.1.6 SUBVENTIONS VERSEES PAR LA REGION DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions ... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

C.1.7 ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL.....							
8026 Redevances de crédit-bail restant à recevoir.....							
						
8027 Subventions à recevoir en annuités.....							
						
8028 Autres engagements reçus.....							
A l'exception de ceux reçus des entreprises.....							
Engagements reçus des entreprises.....							

C.2 ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Recette grevée d'une affectation spéciale (2) :

Article	libellé	Reste à employer au 01/01/N	Recettes	Dépenses
...				
TOTAL				

(1) Afin d'isoler les recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou les recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un cadre par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale :

Type	Recettes	Dépenses	Reste à employer au 01/01/N
Totaux des recettes grevées d'une affectation			

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	D.1

D1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR BUDGETAIRES EN ETP	
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
FONCTIONNELS (a)						
Général des services						
Général adjoint des services						
Général des services techniques						
au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53						
ADMINISTRATIVE (b)						
TECHNIQUE (c)						
COMMERCIALE (d)						
ECONOMICO-SOCIALE (e)						
ECONOMICO-TECHNIQUE (f)						
INTERIMARITIME (g)						
INDUSTRIELLE (h)						
INFORMATION (i)						
INTELLIGENTICE (j)						
NON CITES (k) (5)						
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)						

Les emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

ou C.

Les emplois créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération relative au plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

Les emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	D1

D1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du
upant un emploi permanent (6)						
upant un emploi non permanent						
TOTAL GENERAL						

B et C.

Administratif.
Technique.
Urbanisme (dont aménagement urbain).
Il.
Economico-social.
Technico-technique.
Artif.
Culturel
Animation.
Etc.
Missions non rattachables à une filière.

: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

Fondement du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

Article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

Article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

Déplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

Accroissement temporaire d'un emploi.

Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

Emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 0,5.

Emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à la création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

Article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

Article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

Article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

Collaborateurs de groupes d'élus.

Autres (préciser).

Un agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

Agents permanents de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée déterminée de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

Agents non permanents de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

Pour une référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (article L. 4313-2 du CGCT)	D.2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) ...				
Détention d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres. ...				

(1) Hôtel de région et autres lieux publics désignés par la région ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	D.3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	D.3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	D.3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D.3.4

D.3.1 LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA REGION

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes (article L.5721-2 du CGCT)			
Autres organismes de regroupement			

D.3.2 LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...		.../.../...	.../.../...		

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. [article L. 1412-1 du CGCT](#)) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. [article L. 1412-2 du CGCT](#)).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état. »

D.3.3 LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière		.../.../...	.../.../...			
Opérations d'aménagement						
...						
...						

D.3.4 LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité
...		.../.../...	.../.../...	

IV – ANNEXES	IV
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS	D.3.5

D.3.5 VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n°LBL/B/03/10082/C)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC			Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation (1)		
Autres			Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat (1)		
			Matériel (1)		
Sous-total Fonctionnement			Sous-total Fonctionnement		
INVESTISSEMENT					
	Chapitre	Montant			
Matériel					
Autres					
Sous-total Investissement					
TOTAL DEPENSES			TOTAL RECETTES		
			Effort propre de la Région		

D.3.5 VOLET 3 – ANNEXE PATRIMONIALE (circulaire n°LBL/B/03/10082/C)

MATERIEL ROULANT								
Rame	Matricule (1)	Date de mise en service	Date de fin de potentiel ou durée de vie prévisible	Libellé propriétaire	Mode de financement	Valeur d'origine	Amort. (2)	VNC au 31/12/N-2 (2)
Sous-total série générique (3)								
Sous-total série générique (3)								
Sous-total série générique (3)								
Total séries génériques								

(1) Matricule : une référence par voiture ; plusieurs voitures pour une rame.

(2) A compléter pour les biens dont la région est propriétaire ;

(3) Série générique : type de rame (génération de rame).

IV – ANNEXES	IV
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS	D.3.5

(Montant exprimés en K€) **D.3.5 VOLET 2 – COMPTE TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C)**

Produits d'exploitation courante	
Produits du trafic	
Produits annexes au trafic	
Compensations des réductions tarifaires	
Travaux pour Tiers	
Produits hors trafic	
Total chiffre d'affaires	
Versements des Collectivités	
Production immobilisée et stockée	
Total produits d'exploitation courante	

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	
Consommations intermédiaires	
Péage RFF	
Impôts, taxes et versements assimilés	
Total charges d'exploitation courante	

Facturations majeures :	
Achats stockés	
Impôts et taxes hors FAP	
Maintenance matériel roulant	
Traction trains, conduite et logistique	
Echange de locomotives entre Activités	
Energie de traction électrique	
Energie de traction diesel	
Entretien/maintenance des installations fixes	
Prestations télécoms	
Echange de matériel roulant entre Activités	
Prestations trains	
Contribution de service Activité Gare	
Transport en service	
Total facturations majeures	
Prestations de main-d'œuvre inter-domaines	
- Dont Etablissements autres que EEX	
- Dont Etablissements EEX	
Autres facturations	
Total facturations internes	

Total charges	
----------------------	--

Contributions aux ECE	
-----------------------	--

⇒ EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	
---------------------------------------	--

Dotations aux amortissements	
Reprise de subvention et écart de réévaluation	
Variation des provisions/transfert de charges	
Autres produits et charges de gestion courante	
Total dotations, reprises, transferts et autres	

⇒ RESULTAT D'EXPLOITATION	
----------------------------------	--

Résultat financier	
--------------------	--

⇒ RESULTAT COURANT	
---------------------------	--

Résultat exceptionnel	
-----------------------	--

⇒ RESULTAT NET	
-----------------------	--

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF Il est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS	E.1

E.1 – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante
sur les produits pétroliers définie à l'art. 265 du code	SP Gazole				
sur les produits pétroliers définie à l'art. 265 A bis du code	SP Gazole				
droits de conduire					
droits de certificats d'immatriculation des véhicules					
droits de navigation et de navigation corse (1)					
droits de transport en Corse (1)					
droits de consommation sur les tabacs en Corse (1)					
droits de consommation de produits pétroliers					
droits de transport public aérien et maritime (2)					
droits d'octroi de mer (2)					
droits d'octroi de mer auxquels sont ajoutés les droits sur les alcools et spiritueux (2)					

collectivité territoriale de Corse.
les régions d'outre-mer.
pour lesquelles la région a un pouvoir de modulation ou de fixation du taux.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E.2

E.2 – ARRETE - SIGNATURES

	Nombre de membres en exercice..... Nombre de membres présents..... Nombre de suffrages exprimés..... VOTES : Pour..... Contre..... Abstentions.....
Présenté par le Président, A.....le..... Le Président, Délibéré par le Conseil régional, réuni en session..... A....., le.....	Date de convocation :/../....
	Les membres du conseil régional,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le.....et de la
 publication le/../....

A....., le/../....